

CONSERVER DES MILIEUX OUVERTS / CAS DES FRICHES VITICOLES

Suite à la crise agricole et au recul de la consommation de vin de table, des mesures primées d'arrachage des vignes ont été mises en place. Avec l'abandon des parcelles viticoles, les friches et les bois envahissent ces espaces. Si lors des premières années d'abandon, la richesse spécifique augmente, à moyen et long terme, la fermeture du milieu entrainera une perte de biodiversité.

Comment entretenir les parcelles incultes issues de l'arrachage et garantir leur disponibilité pour une reconversion à court ou long terme ? Comment, plus généralement, favoriser la biodiversité de milieux embroussaillés tout en limitant les coûts d'entretien ? Cette fiche en proposant des méthodes culturales simples vous aidera à y voir plus clair.



EXEMPLES DE VALORISATION POUR LA BIODIVERSITE

Sur un sol nu, un **semis de faible densité** permettra de compléter la végétation herbacée spontanée qui recolonisera la parcelle

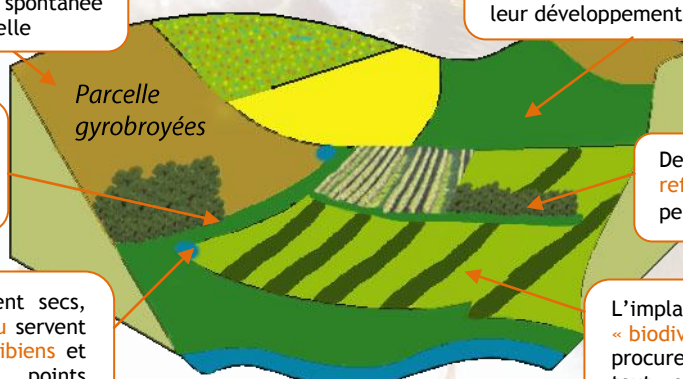
Les surfaces embroussaillées peuvent être bénéfiques à la biodiversité à condition de ne pas les laisser évoluer trop longtemps et de limiter leur développement sur un territoire donné

L'implantation de **bandes en lisière** favorise la transition entre des milieux voisins

Des **haies** pourraient assurer **logis, refuge et garde-manger** pour la petite faune sauvage

Dans ces milieux, souvent secs, les mares et **points d'eau** servent d'habitat pour les **amphibiens** et les **libellules** et de points d'**abreuvement pour la faune**. Il convient donc de les conserver

L'implantation de **couverts à vocation « biodiversité »** sur ces parcelles, procure abri et nourriture à la faune tout en maintenant les parcelles propres



COMMENT LUTTER CONTRE L'EMBROUSSAILLEMENT ?

- Après arrachage de la vigne, en prévision d'un entretien, il convient souvent de **niveler la parcelle la première année** pour permettre le passage d'outils les années suivantes
- Au contraire, lorsque la végétation ligneuse domine sur la parcelle, il faut procéder directement à une **ouverture du milieu par gyrobroyage**
- Un **semis de graminées et/ou légumineuses** peut être réalisé à faible densité, en complément de la végétation spontanée et pour concurrencer les espèces indésirables
- Un entretien par gyrobroyage est dans tous les cas indispensable pour limiter l'embroussaillage à long terme. Le schéma ci-contre illustre comment **maintenir plusieurs stades d'embroussaillage** par une **gestion différenciée des parcelles**
- Cet entretien ne devra pas se faire pendant la période de reproduction de la faune, **du 15 avril au 31 août**.

Entretien annuel	Entretien Alterné
	tous les 2 ou 3 ans



REMISE EN CULTURE D'UNE FRICHE

Après une vigne :

- S'assurer de l'arrachage des ceps pour éviter de créer des foyers de maladies et assainir le sol
- Réaliser un nivellement de la parcelle avant la remise en culture

Quel couvert sur ces parcelles ?

- Planter des mélanges adaptés à la nature des sols et au climat. En Midi Pyrénées, ces sols sont le plus souvent assez pauvres, calcaires, et soumis à des périodes de sécheresse importantes.
- **Mélange annuel de céréales** à planter en dehors des bordures de cours d'eau (exemple : sarrasin/sorgho ; avoine/sarrasin ; sarrasin/avoine/tournesol...), assure à la faune sauvage couvert et alimentation en période hivernale
- **Mélange pluriannuel à base de légumineuses** et/ou de graminées (avoine fourragère, luzerne, fétuque, trèfle blanc...), constitue un milieu diversifié riche en insectes et favorable à la reproduction

Maintien de surfaces enherbées

- Les cultures faunistiques peuvent être bordées par des bandes enherbées, qui augmentent l'effet lisière entre la parcelle et une haie ou un bosquet
- Conserver des parcelles en herbe sur des superficies d'au moins 1 ha pour la nidification de la faune
- Entretenir les bandes lisières, en couvert herbacé, tous les deux ans seulement



ZOOM « Points d'eau »

La création, l'intégration et l'entretien de points d'eau :

- permet à la faune sauvage, en particulier au petit gibier de trouver un lieu d'abreuvement et de repos
- est un facteur de qualité des habitats
- peut constituer une réserve d'eau autonome dans la lutte contre l'incendie



ZOOM « Lézard vert »

Le lézard vert est une espèce diurne qui fréquente les coteaux calcaires et les endroits chauds et bien exposés offrant une végétation herbacée et buissonnante.

La préservation de l'habitat de cette espèce passe par la réouverture de milieux (lutte contre l'embroussaillage).

Les bandes tampons, les haies et les pierriers lui permettent de se déplacer et de trouver des insectes pour son alimentation.



LE COIN DES EXPERTS / REGLEMENTATION

La mise en place de partenariats sur ces milieux permet de multiplier les aménagements pour la faune sauvage (conservation et entretien des haies, implantation de cultures faunistiques).

Sur le territoire de Cahors, très touché par la déprise agricole et l'abandon de l'élevage, 80% des sociétés de chasse ont participé à la mise en place de cultures faunistiques. Ces cultures représentent une surface aménagée de 75 ha, répartis sur 240 parcelles (taille moyenne de 0,4 ha).

Lors de l'abandon d'une parcelle viticole, l'agriculteur peut continuer à la déclarer à la PAC pour activer, si tel était le cas, ses DPU, à condition d'y planter un couvert admissible (prairie, jachère...). Ces terres devront alors respecter l'entretien minimal des terres et l'agriculteur devra empêcher le développement des adventices indésirables et la prolifération des broussailles.

Il existe des possibilités d'aides pour la restauration de parcelles embroussaillées, la mise en place de couverts faunistiques, la plantation de haies ou encore la création de points d'eau. Pour plus de renseignements sur ces actions, rapprochez-vous de votre Fédération Départementale des Chasseurs.



Les Fédérations des Chasseurs
de Midi-Pyrénées

Projet bénéficiant du soutien financier :



Partenariat Agrifaune :

